

Plainte d'une multinationale du tabac contre le commissaire européen à la santé John Dalli: A qui profite le crime ?

L'industrie du tabac conduit depuis des années un lobbying acharné contre deux initiatives prises au nom de la protection de la santé par la direction générale de la santé européenne (DGSANCO). La première est l'interdiction de vendre le snus en Europe (un tabac à mâcher dont le leader est Swedish Match, compagnie en Joint-venture avec Philip Morris International pour le marketing de ce produit). La seconde initiative combattue est la directive européenne sur les produits du tabac qui vise en particulier à imposer la fin de la publicité sur les paquets de cigarettes avec le paquet neutre générique. Les compagnies de tabac protègent leur marché par tous les moyens.

Qui peut croire que les grandes compagnies telles que Philippe Morris n'ont pas joué un rôle majeur dans l'organisation de la contrebande en Europe quand en 2004, elle accepte de payer sur 14 ans un milliard d'Euros à l'UE et à 10 pays qui l'attaquaient pour « *organisation de la contrebande* » et « *blanchiment d'argent* » ?

Qui peut croire que la contribution de 15 millions d'euros de Philippe Morris versée fin juin 2012 à l'organisation policière internationale (INTERPOL) est sans arrière-pensée quand cette même compagnie a été attaquée pour organisation de la contrebande et du blanchiment d'argent que INTERPOL a mission à combattre ?

Qui peut croire que la date de la mi-octobre 2012 choisie par le cigarettier Swedish Match pour attaquer le commissaire John Dalli de la DGSANCO soit le fait du hasard ? En effet mi-octobre 2012 est une date stratégique pour tenter de bloquer la directive sur les produits du tabac : En effet, si cette directive n'entre pas dans le processus d'adoption en novembre 2012, son adoption risque d'être remise aux calendes grecques du fait du trop court délai avant le renouvellement de la commission en 2014 ? Ce timing d'attaque de la DGSANCO est vraiment trop parfait pour ne pas évoquer le fait qu'il ait pu être intégré dans la stratégie globale d'attaque des projets de la DGSANCO par l'industrie.

C'est clairement l'industrie du tabac qui par sa plainte déstabilise la DGSANCO. Mais cette affaire peut tellement bénéficier à l'industrie du tabac que logiquement les investigations des journalistes et de la justice vont tenter de savoir si cette affaire maltaise (un petit pays où tout le monde se connaît) n'est pas une manipulation ou un piège monté de toute pièce contre le commissaire sur le modèle de ce qui est fait par la mafia italienne contre les juges antimafia.

Bien entendu la justice doit suivre son cours s'il y a eu faute du commissaire en charge de la santé, même si celle-ci faisait suite à un piège monté par l'industrie du tabac. Mais que ce serait une bien plus grande faute d'entraver le processus d'adoption de la directive sur les produits du tabac qui doit être une des nouvelles armes de la lutte contre le tabac et des 500 000 morts que sa fumée fait chaque année en Europe. Devant une telle affaire il est légitime de se poser la question : à qui profite le crime ?

Contacts : Office français de prévention du tabagisme (OFT)
L'OFT est membre du réseau européen de prévention du tabagisme (ENSP)
Pr Bertrand Dautzenberg, président • 06 13 43 70 48 • b.dautzenberg@ofta-asso.fr
Pascale Sommero, • 01 43 25 19 65 • p.sommero@ofta-asso.fr
66, boulevard Saint-Michel • 75006 Paris

